











Conseil académique des hautes écoles romandes en charge de la formation des enseignants (CAHR)

Le Tessin accueille la 100^e séance du Conseil académique des hautes écoles romandes en charge de la formation des enseignants

Le Conseil académique des hautes écoles romandes en charge de la formation des enseignant·e·s (CAHR) a tenu sa 100e séance, le mardi 4 juillet, à Locarno, au Dipartimento formazione e apprendimento de la Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI-DFA).

Le CAHR entendait, à cette occasion, saluer la collaboration entre la SUPSI-DFA et les institutions romandes dans le groupe de recherche interinstitutionnel (INSERCH), qui conduit, chaque année, une enquête sur l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés et des nouvelles diplômées du domaine de l'enseignement. Il voulait aussi manifester sa volonté de développer les échanges avec la Suisse italienne dans ses autres domaines d'activités.

Le CAHR en bref

Une collaboration nécessaire

Chacun des cantons latins dispose d'une, voire de deux, institutions de formation des enseignant·e·s. On compte ainsi quatre hautes écoles pédagogiques (BEJUNE, Fribourg, Valais et Vaud), un département rattaché à la Haute école spécialisée de la Suisse italienne (DFA/SUPSI) et deux institutions intégrées dans une université (CERF/UniFR et IUFE/UniGE).

Conscients du risque de dispersion des moyens qu'implique cette hétérogénéité des structures et des fonctionnements, les responsables de ces institutions de formation ont décidé, depuis 2006, d'unir leurs forces pour promouvoir des actions communes, amplifier les échanges d'expériences ou de ressources, coordonner leurs pratiques et faciliter ainsi la mise en œuvre de la Convention scolaire romande et du Plan d'études romand.

Cette coordination a été mise en place en complément de celle qui s'effectue au niveau national par la chambre des HEP de swissuniversities. Elle vise à permettre à des institutions décentralisées de construire des solutions communes dans le respect des spécificités cantonales et d'offrir ses formations novatrices sur les différents sites des partenaires.

Une organisation dynamique

Le Conseil académique des HEP romandes (CAHR) s'est constitué en société simple par la signature de la convention de coopération de 2011. Parce qu'il bénéficie d'une composition restreinte - un ou deux représentants de chaque institution partenaire, tous membres des différentes directions - le CAHR fait preuve, depuis sa création, d'une grande capacité d'innovation et d'initiative.

Des réalisations fédératrices

Il a présidé à la création du Programme intercantonal romand de formation à l'enseignement des activités créatrices et de l'économie familiale (PIRACEF), au regroupement de l'ensemble des étudiant·e·s dans dix didactiques disciplinaires pour l'enseignement secondaire à faible effectif (DidRo). Il a signé deux cadres communs en vue d'harmoniser les programmes des hautes écoles, l'un pour la formation en enseignement primaire et l'autre pour la formation en enseignement secondaire.

Le CAHR est également le maître d'œuvre d'une procédure commune en matière d'admission sur dossier (ASD) et de validation des acquis de l'expérience (VAE), procédures qui accueillent ensemble plus d'une centaine de candidats par année.

Par l'intermédiaire de son groupe de travail Recherche et développement, le CAHR organise un colloque bisannuel rassemblant les enseignants-chercheurs de toutes ses institutions. Ce groupe a également pour mission de publier la Revue des HEP romandes Formation et pratiques













Conseil académique des hautes écoles romandes en charge de la formation des enseignants (CAHR)

d'enseignement en questions, dont le dernier numéro est consacré à l'éducation en vue du développement durable.

Des projets rassembleurs

Actuellement, le CAHR pilote la constitution du Centre de compétence romand en didactique disciplinaire (2Cr2D), afin de mettre en place des filières communes de formation des futurs formatrices et formateurs dans les différentes didactiques disciplinaires et de coordonner des projets de recherche avec l'ensemble des universités suisses.

Une structure de référence

Le CAHR assure également la documentation des autorités de tutelle au sujet des modalités de formation et du nombre de futurs diplômés. Il est ainsi en contact permanent avec la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) ainsi qu'avec l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique (IRDP).

Plus de 5000 futurs enseignants en formation

Les institutions qui constituent le CAHR forment plus de 5'000 futurs enseignantes et enseignants, tous degrés confondus: enseignement primaire, enseignement secondaire I, enseignement secondaire II (gymnases et écoles professionnelles), pédagogie spécialisée, ainsi que des programmes d'études avancées (CAS, DAS, MAS). Elles offrent également une large palette de formations continues.

Personne de contact

Pascale Marro, Présidente du CAHR, rectrice de la HEP Fribourg pascale.marro@edufr.ch Tél. +41 26 305 71 20

7 juillet 2017

https://www.dropbox.com/s/ebv3nvl4gdylcg8/cahr_locarno_2017.JPG?dl=0

Légende photo, de gauche à droite:

Patrice Clivaz, directeur de la HEP Valais, Isabelle Mili, directrice de l'IUFE/UniGE, Julien Clénin, vice-recteur des formations de la HEP-BEJUNE, Guillaume Vanhulst, recteur de la HEP Vaud, Pascale Marro, rectrice de la HEP Fribourg et présidente du CAHR, Cyril Petitpierre, directeur de la formation de la HEP Vaud, Frédéric Inderwildi, doyen de la formation de la HEP Fribourg, Michele Mainardi, direttore Dipartimento Formazione e Apprendimento de la SUPSI, Su Yinn Rosset, collaboratrice scientifique du CAHR, Alberto Piatti, responsabile formazione di base de la SUPSI-DFA, Maxime Zuber, recteur de la HEP-BEJUNE, Sophie Canellini, directrice adjointe de l'IUFE/UniGE. Absent de la photo, Roland Pillonel, directeur opérationnel du CERF/UniFR.